

ENFIN !

Voilà donc Durand en liberté, après une terrible épreuve. La procédure de révision est engagée ; l'issue n'en est pas douteuse, car l'erreur commise est si énorme qu'il n'y aura pas de juges qui puissent se refuser maintenant à la reconnaître.

Quand, il y a quelques mois, nos amis, avertis par le cri d'indignation qui nous venait des syndicats du Havre, ouvrirent une enquête; et en firent connaître les résultats ; puis quand nous pûmes avoir le dossier et constater l'ineptie montreuse de l'accusation, ce fut d'abord contre nous; dans la presse bourgeoise et conservatrice, un déchaînement d'outrage..

Parce que nous nous refusions à traiter un innocent en assassin, on nous accusait d'une sorte de complaisance pour l'assassinat de Dongé. Peu à peu cependant, la force de la vérité, la sincérité

passionnée de la protestation ouvrière eurent raison des calomnies et des légendes. Des hommes de bonne foi s'émurent, examinèrent et, ayant vu l'iniquité de la sentence, protestèrent avec nous. Et c'était pour nous une grande joie de constater qu'en dehors même du parti socialiste et des organisations ouvrières des hommes que nul ne pouvait soupçonner d'esprit de parti ou d'esprit de classe reconnaissaient la vérité et la disaient. Nous n'avions pas d'autre objet que la libération de l'innocent condamné et nous nous félicitons de l'ampleur croissante du mouvement.

Trois choses surtout ont sauvé Durand. C'est d'abord l'action commune ou, si l'on veut, l'action concordante du socialisme et du syndicalisme : pas de rivalité, pas de défiances, pas d'antagonisme mesquin. Toutes les forces ouvrières ont donné d'un même élan. La presse, les meetings, le Parlement, les protestations syndicales : le prolétariat a usé de tous les moyens d'action dont il disposait. Et, par sa rigueur persévérante, il a ému la force de l'opinion avec laquelle tous les gouvernements sont obligés de compter.

Je ne crois pas du tout que le pouvoir ait redouté des complications immédiates, et je suis convaincu que le soulèvement de la raison publique, de la conscience publique, a suffi à convaincre les résistances mauvaises. Mais enfin il savait que, si des complications se produisaient un jour, c'est du côté de la classe ouvrière, soulevée contre l'attentat, que serait la force évidente du juste et du vrai. Comment dans ces conditions aurait-il pu lutter ?

Le souvenir de l'affaire Dreyfus n'a pas été non plus sans effet. Ce n'est pas en vain que des milliers et des milliers d'hommes ont été avertis, dans la grande crise d'il y a douze ans, des erreurs

monstrueuses et des crimes auxquels peut aboutir la justice officielle quand elle est inspirée par les haines sociales. Parmi ceux qui luttèrent alors pour le droit, plusieurs se sont souvenus de l'engagement qu'ils avaient pris envers eux-mêmes de combattre contre l'iniquité, quel qu'en fût le prétexte et quelle qu'en fût la victime. Comme ils s'étaient dressés contre le crime de la raison d'État militariste, ils se sont dressés contre le crime de la raison d'État capitaliste.

La conscience nationale est restée malgré tout plus susceptible et plus avertie. On peut la troubler un moment par un coup de surprise, la plier sous une rafale de mensonges et un vent de panique. Mais elle se ressaisit et elle ne consent pas aux abdications définitives. Je ne me lasserai point de répéter que dans la réparation accordée à Durand se manifeste la vertu de la liberté républicaine. Tant qu'on n'a pas arraché à une démocratie toute liberté de parole et de discussion, tant que la pensée, à travers les obstacles, peut se faire jour, une garantie subsiste. Quelles que

soient les tares de la république bourgeoise, quel que soit le virus communiqué par les privilèges de classe à toutes les institutions, c'est quelque chose pour un peuple, c'est quelque chose pour le prolétariat, de pouvoir penser tout haut. Que fût-il advenu de Durand dans les ténèbres étouffantes du tsarisme ou sous la pierre tombale du Second Empire, dans les années qui suivirent le coup d'Etat ? Comment aurait-on pu disputer sa proie au gouffre muet et obscur dont nul n'eût pu approcher ?

Oui, mais c'est une chose terrible pour la société d'aujourd'hui qu'une pareille erreur ait été possible ! Que le juge d'instruction et le Parquet n'aient pas vu la vérité, qui aurait éclaté d'emblée à

des esprits honnêtes, qu'ils aient préparé la condamnation d'un innocent, et dont l'innocence était évidente, pour faire écho à la grande presse sauvage, pour flatter un pouvoir réacteur qui cherchait dans une formidable panique sociale une excuse à ses reniements, c'est chose monstrueuse, en vérité. Durand n'a pas été la seule victime de cet état d'esprit. Bien des jugements rendus contre des grévistes sont d'un arbitraire aussi violent. L'exagération répressive des lois scélérates a été pour les

parquets, pour les magistrats, pour les jurés bourgeois, un sorte d'excitation permanente aux verdicts de haine et de peur contre les militants ouvriers ou écrivains.

L'énormité même de l'attentat commis contre Durand a éveillé les consciences, mais bien des injustices encore sont à réparer ou plutôt, si la République ne veut pas se déshonorer, c'est une attitude toute nouvelle envers le prolétariat qu'il faut qu'elle adopte enfin. C'est un esprit vraiment nouveau qui doit pénétrer les institutions, les lois et les juges. L'ordre véritable en sera mieux assumé, comme les progrès, la liberté et le droit.

Jean Jaurès. L'Humanité du 16 février 1911.